

RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 24 JUIN 2022

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE DE L'INGENIERIE PUBLIQUE

Orientation politique :

Axe stratégique :

Activité :

FONDEMENTS ET MOTIVATIONS

Fondements juridiques :

- | | |
|----|--|
| VU | le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.3312-5 qui fixe les modalités de présentation du compte administratif, L.1612-12 qui fixe les conditions de l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale et L.3341-1 sur la comptabilité de l'engagement des dépenses, |
| VU | l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux mise en place par l'arrêté NOR : IOCB0772379A du 17 décembre 2007, |
| VU | l'arrêté NOR : FPPA9610077A du 26 avril 1996, relatif à la comptabilité d'engagement des dépenses des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics, |
| VU | la délibération n°4 du Conseil départemental en date du 11 janvier 2021 approuvant le Budget primitif du Budget annexe de l'Ingénierie publique, |
| VU | la délibération n°12 du Conseil départemental en date du 27 mai 2021 approuvant la Décision modificative n°1 du Budget annexe de l'Ingénierie publique, |
| VU | la délibération n°3 du Conseil départemental en date du 22 octobre 2021 approuvant la Décision modificative n°2 du Budget annexe de l'Ingénierie publique, |
| VU | la délibération n° du Conseil départemental en date du 24 juin 2022 approuvant le Compte de gestion 2021 du Budget annexe de l'Ingénierie publique, |

Motivations et Opportunité :

Considérant que le projet de Compte administratif départemental 2021 du Budget annexe de l'Ingénierie publique est en concordance avec le Compte de gestion 2021.

DISPOSITIF

Conformément aux dispositions réglementaires, il est soumis à votre examen le projet de Compte administratif 2021 du Budget annexe de l'Ingénierie publique.

Sont à votre disposition les duplicatas des pièces justificatives des dépenses mandatées pendant la période de l'exercice.

Le Compte administratif est un document de synthèse qui présente le résultat de l'exécution du budget. A cette fin, il compare les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article de budget ainsi que les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le Compte administratif constate le solde d'exécution de la section d'investissement et le résultat de la section de fonctionnement, ainsi que les restes à réaliser.

Au titre de l'exercice 2021, l'exécution budgétaire se traduit par la réalisation d'un montant de dépenses de 34 397,78 € et d'un montant de recettes de 45 018,32 €.

Le résultat de l'exercice 2021 est donc égal à 10 620,54 € (excédent).

Au résultat de l'exercice 2021, il convient d'ajouter le déficit d'exploitation de l'exercice précédent. Ce dernier est de - 13 700,49 €.

Le résultat cumulé au 31/12/2021 est donc égal à - **3 079,95 €** (déficit).

Par conséquent, les résultats de chacune des sections sont les suivants :

Section d'investissement :

-	Dépenses :	0 €
-	Recettes :	0 €
-	Résultat de l'exercice :	0 €
-	Résultat cumulé :	0 €

Section de fonctionnement :

-	Dépenses :	34 397,78 €
-	Recettes :	45 018,32 €
-	Résultat de l'exercice :	10 620,54 €
-	Report déficit d'exploitation :	- 13 700,49 €
-	Résultat cumulé :	- 3 079,95 €

Je vous propose de valider le Compte administratif 2021 du Budget annexe de l'Ingénierie publique, étant précisé que l'affectation du résultat fera l'objet d'une délibération spécifique lors de cette même séance budgétaire.

Conclusion :

Je vous prie mes chers collègues de bien vouloir en délibérer.

LA PRESIDENTE,

Liste des annexes

Annexe 1 : CA 2021 du
Budget annexe de
l'Ingénierie publique